

Racontant la vie d'un prémontré du couvent de Wadgassen, situé au diocèse de Trèves, Günther Volz a illustré l'embrouillement d'un prêtre dans la période transitoire entre l'Ancien Régime et le temps moderne.

Dans son discours d'ouverture Reinhard Schneider, le président de la Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, a mentionné le phénomène des frontières, leurs origines, leurs effets, les influences réciproques. Nous n'avons pas entendu un propre exposé sur ce sujet, mais le phénomène fut très souvent cité. Je n'ai pas l'ambition de conclure par une conférence sur les frontières, je voudrais seulement rappeler quelques renseignements concernant les frontières en formulant des thèses:

- 1° Les limites du diocèse de Metz ne suivent pas celles de l'ancienne *civitas Mediomatricorum* gallo-romaine, surtout aux parties septentrionales et orientales elles sont le résultat d'un procès long s'étendant jusqu'au 10^e siècle, déterminé par le défrichement des grandes forêts et par l'acquisition d'une grande fortune foncière par l'église et par la noblesse.
- 2° Les limites de la compétence spirituelle des évêques Messins et les limites de leur temporel ne coïncident jamais. Les évêques étaient seigneurs d'un grand nombre de possessions en dehors de leur diocèse grâce aux dons des rois, des empereurs et des grands nobles. A partir de la fin du 11^e siècle ils devaient avaler des pertes graves et abandonner des positions dans leur diocèse, ils devaient supporter que les archevêques de Trèves étendaient leur puissance au diocèse de Metz en acquérant les offices de Saint Wendel et de Bliescastel.
- 3° La formation des limites administratives à l'intérieur du diocèse peut être placée au 12^e siècle. La délimitation curieuse des archidiaconés de Vic, de Marsal et de Sarrebourg reste une question ouverte. Les essais de l'expliquer par la structure seigneuriale ou par les grandes voies de communication ne sont pas satisfaisants.
- 4° On ne peut pas constater une influence de la frontière linguistique à la délimitation des archidiaconés. Mais on constate un affaiblissement et une diminution des relations entre l'archidiaconé de Sarrebourg et les autres parties du diocèse, partiellement à expliquer par les différences entre la langue et le caractère de la population, aussi par les relations économiques et commerciales avec l'Alsace. Une telle dérivation de l'archidiaconé de Sarrebourg s'accroissait au cours du 16^e siècle par la différence de la confession.
- 5° Dans la deuxième moitié du 17^e siècle les changements politiques effaçaient les limites confessionnelles. On ne peut plus parler d'une limite entre des territoires catholiques et protestants, seulement entre des territoires catholiques et ceux d'une population de confession mixte. Les évêques de Metz essayaient de rétablir leur ancienne compétence au spirituel dans tout le diocèse par les moyens de la Réforme tridentine, soutenus par les rois de France, mais il ne réussissaient que